

Rappelons-nous que la crédibilité et l'autorité des Nations Unies reposent sur ses États membres. La relation entre la capacité d'agir de l'ONU et la perception du public est claire : pour que les Nations Unies conservent l'autorité dont elles ont besoin pour agir dans des circonstances difficiles, il faut que leur efficacité soit manifeste; et pour ce faire, il faut que les États membres y veillent.

L'expérience a montré que les objectifs du Conseil de sécurité ne peuvent être atteints que si les mandats qu'il définit et adopte sont clairs, réalisables et en rapport avec les ressources qui pourront vraisemblablement leur être consacrées. Il est fort heureux que, récemment, les mandats du Conseil soient de plus en plus clairs et crédibles. Si ces progrès se poursuivent, je crois qu'ils aideront à rallier l'adhésion de la communauté internationale aux décisions du Conseil de sécurité.

Le rapport du Secrétaire général sur le Renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix contient des recommandations précises qui nous paraissent des plus sensées. La France et la Grande-Bretagne ont également apporté de très bonnes suggestions en ce qui concerne les alertes rapides et les déploiements préventifs. Dans son Livre bleu, l'Australie présente de nombreuses idées utiles et importantes. Le Canada a lui-même fait plusieurs suggestions au Comité spécial des opérations de maintien de la paix ces dernières années, et surtout au cours de l'année qui vient de s'écouler. De bonnes suggestions ont aussi été faites par de nombreux pays représentés dans cette salle comme l'Argentine, le Brésil, l'Égypte, le Ghana, l'Inde, la Malaisie et le Pakistan.

Nous félicitons la Nouvelle-Zélande d'avoir lancé, durant sa présidence du Conseil le mois dernier, un mécanisme par lequel les fournisseurs de troupes à la MINUAR [Mission d'assistance des Nations Unies au Rwanda], ont été régulièrement consultés. Voilà un excellent exemple, et nous espérons qu'il sera suivi dans d'autres cas.

Évidemment, les idées ne manquent pas. Mais il faut maintenant en arriver à un consensus tant sur les idées que sur les façons de les mettre en oeuvre. Pour assurer une direction et un soutien politiques efficaces des opérations de maintien de la paix, il faut des mandats efficaces du Conseil de sécurité, une interaction permanente entre le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de troupes, et une direction et un contrôle politiques permanents et efficaces des opérations de la part des Nations Unies. Voilà les questions que vous devrez examiner au cours de vos délibérations.

Permettez-moi de souligner ici la contribution des pays scandinaves qui ont soulevé ces questions à l'Assemblée générale